



BELGIQUE VISA
Liste des documents
Visa d'étudiant

- Les candidats qui ne peuvent pas joindre tous les documents de la liste doivent envisager d'ajouter des alternatives ou expliquer les raisons pour lesquelles ils ne les ont pas fournies.
- Lors de l'examen de la demande, le Consulat peut demander des pièces complémentaires non mentionnées dans la liste ci-dessous et convoquer le demandeur pour un entretien.
- Tout document soumis dans des langues autres que l'anglais, le français, le néerlandais ou l'allemand ne sera pas pris en compte.
- Le demandeur est informé que la soumission des documents susmentionnés ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Le temps de traitement diffère d'un cas à l'autre, par conséquent, pour éviter les retards, il est conseillé de faire une demande bien à l'avance avant la date de départ.
- Les candidats ont la possibilité de demander un visa six mois à l'avance et au moins 15 jours avant la date du voyage.
- En principe, le délai de traitement est compris entre 1 et 3 semaines. Dans le cas où la demande de visa doit être soumise au siège social à Bruxelles pour décision, le délai de traitement sera d'environ 4 à 6 semaines et pourrait dépasser pendant l'été ou d'autres occasions spéciales.
- Aucun document supplémentaire ne peut être soumis à VFS ou à l'Ambassade à moins que l'Ambassade ne les ait demandés.
- Un dossier incomplet entraînera un refus de visa.
- Un dossier complet ne garantit pas la délivrance automatique d'un visa.
- Les frais de visa ne sont pas remboursables.

« Cette liste de contrôle comprend tous les documents qui font partie de ma demande de visa. Je comprends que l'Ambassade statuera sur ma demande de visa uniquement sur la base de ces documents. Je comprends également que dans des cas exceptionnels, des documents supplémentaires peuvent être demandés par l'Ambassade, même des documents qui ne figurent pas du tout sur cette liste.

Remarques:

_____

_____

_____

Signature du demandeur:-_____ **VFS Officer's Signature:-**_____





- **Formulaire de demande** - Deux formulaires de visa standard, par demandeur, datés, signés et imprimés à partir de Visa On Web

- **Photo -** Trois photos d'identité datant de moins de 6 mois avec les spécifications suivantes

- **Lettre d'admission originale d'un établissement d'enseignement supérieur belge reconnu ou souscrit par les pouvoirs publics mentionnant l'admission définitive ou l'admission provisoire. Attention, une attestation d'inscription provisoire délivrée par un établissement d'enseignement supérieur ne sera pas prise en compte lors de l'examen d'une demande de visa.**

- **Diplômes d'études originaux et certificats originaux attestés par le ministère des Affaires étrangères du Pakistan et à légaliser par l'ambassade royale de Belgique à Islamabad. Vous devez fournir une feuille de notes détaillée..**

- **Preuve du paiement des frais administratifs en Belgique (si nécessaire). Veuillez consulter le site Internet de l'Office des étrangers pour avoir un aperçu de ces frais administratifs par catégorie ainsi que tous les cas dans lesquels une exemption est accordée.**

- **Un certificat de caractère policier récent pour le demandeur âgé de plus de 21 ans (le certificat doit couvrir les 5 dernières années). Si le demandeur est resté dans différents pays pendant cette période, plusieurs certificats de moralité de la police doivent être produits. Si le certificat est rédigé en anglais, aucune traduction n'est nécessaire. Le certificat doit être légalisé par l'Ambassade de Belgique à Islamabad.**

- **Certificat médical, d'un médecin accrédité par l'Ambassade, attestant que le demandeur ne souffre d'aucune maladie mettant en danger la santé publique. Le certificat médical sera remis par le médecin au demandeur de visa dans une enveloppe scellée et devra être remis avec les autres pièces justificatives au Centre de demande de visa.**

- **Passeport national + copie des premières pages. La validité du passeport doit être d'au moins 1 an après l'expiration du visa.**

- **Couverture Financière : Une attestation d'octroi de bourse délivrée par une institution belge ou européenne ou le gouvernement pakistanais ou le justificatif de paiement de la 1ère année académique en Belgique ou une attestation originale de parrainage d'études (annexe 32) dûment remplie et signée par le garant et légalisé par l'autorité compétente.**

** Pour plus d'informations sur la preuve de solvabilité, visitez - https://pakistan.diplomatie.belgium.be/en/travel-to-belgium/visa/long-term-visa/student-visa